

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 1091)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« ou »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.